

1981- 2004

L'histoire des missions locales

1981

Les années 70 voient la dégradation de l'emploi en général et la montée du chômage chez les jeunes en particulier. Le système scolaire est perçu comme ne répondant pas ou peu aux besoins des entreprises.

A la demande du Premier ministre Pierre Mauroy, Bertrand Schwartz remet un rapport, proposant de rechercher des solutions, non pas avec la création de nouvelles institutions, mais à travers une vaste mobilisation institutionnelle et sociale, et surtout une transformation des actions publiques.

1982

Dans cette perspective, l'ordonnance n°82-273 du 26 mars initie la création des Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation (PAIO) par les municipalités. Cette démarche locale doit permettre :

- D'instaurer un nouveau type de relations entre les jeunes et les institutions,
- D'adopter une plus grande cohérence dans la recherche de réponses globales mieux adapté à leur situation.

850 PAIO sont créées, afin d'orienter les jeunes de 16 à 18 ans vers les stages d'insertion.

L'ordonnance 16-71 du 9 avril détermine le cadre de création, le rôle et le champ d'action des missions locales. 62 missions locales se créent.

1983

Le décret n°85-295 du 21 octobre crée la Délégation Interministérielle à l'Insertion des Jeunes (DIJ), présidée par Bertrand Schwartz. Elle a pour mission d'animer le réseau des missions locales et de coordonner le programme de formation professionnelle des jeunes.

Création des stages de formation alternée pour les 16 – 21 ans.

Mise en place des contrats en alternance et création des Ateliers de Pédagogie Personnalisée (APP)

82 missions locales.

1984

Bertrand Schwartz lance l'opération «Nouvelles Qualifications»

Extension des stages d'orientation et de formation alternée jusqu'à 25 ans.

1985

Première rencontre nationale des missions locales à la Villette, 5 000 personnes et de nombreuses personnalités y assistent.

Yves Robineau succède à Bertrand Schwartz.

1986

Mise en place d'un plan d'urgence pour l'emploi, le gouvernement demande aux missions locales de poursuivre leur activité, notamment dans le domaine de la santé et du logement.

Daniel Riche succède à Yves Robineau à la tête de la DIJ.

97 missions locales créées.

1987

Les services de l'Etat confirment le rôle de coordination du réseau des missions locales, notamment avec la création et la mise en place :

- Des associations d'insertion
- Des Travaux d'Utilité Collective (TUC) qui doivent permettre à des jeunes d'acquérir une expérience professionnelle avec un cadre donnant le statut de salarié dans le secteur public.
- Du programme «chômeurs longue durée» de l'ANPE
- Du Dispositif d'Insertion des Jeunes de l'Education Nationale (DIJEN) qui donne la possibilité à des jeunes sortis du système scolaire sans qualification de bénéficier d'une aide à l'orientation professionnelle.

1988

Bernard Hastoy réalise à la demande du gouvernement une étude sur les six années d'activité du réseau des missions locales et préconise l'émergence de politiques locales d'insertion.

La loi n°88-1088 du 1^{er} décembre institue le Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

Création des Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ), qui ont pour mission d'aider les jeunes dans leur recherche de logement et de leur en favoriser l'accès en leur octroyant des aides financières ponctuelles.

Les 105 missions locales reçoivent 173 000 jeunes.

1989

Création du Crédit Formation Individualisé (CFI) afin d'offrir aux jeunes de 16 – 25 ans une seconde chance d'accéder à la qualification. Le pilotage est confié aux missions locales.

La loi 89-905 du 19 décembre favorisant le retour à l'emploi et la lutte contre les exclusions, donne une base législative à l'action des missions locales.

Cette loi institue aussi le Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ), géré par les départements. Il s'agit d'aider financièrement les jeunes qui connaissent des difficultés d'insertion professionnelle ou sociale.

Création du Conseil National des Missions Locales (CNML) réunissant les représentants de l'Etat concernés et les élus locaux.

Le Contrat Emploi Solidarité (CES) succède au TUC.

Jean-Pierre Andrieu est délégué à la DIJ.

1990

Assises nationales des missions locales en présence du président de la république, François Mitterrand.

La Charte des missions locales « Construire ensemble une place pour tous » est adoptée le 12 décembre par le CNML, installé par Michel Rocard, Premier ministre.

Le logiciel Parcours est développé dans le réseau pour suivre le CFI.

Création de l'Association nationale des Directeurs des Missions Locales (ANDML).

Les 183 missions locales accueillent 502 000 jeunes (PAIO compris)

1991

La circulaire DFP/DE/DIJ n°91/16 du 3 septembre instaure les carrefours pour l'emploi et la formation. Ils renforcent la collaboration entre les missions locales et l'ANPE et plus largement du service public pour l'emploi.

1992

Pour consolider le CFI, création du programme PAQUE (Préparation Active à la Qualification et à l'Emploi) avec la circulaire 92-573 du 28 février. L'objectif est de permettre aux jeunes de 16 à 25 ans d'avoir un accompagnement personnalisé dans la construction d'un projet professionnel partant de la découverte des métiers et du choix de l'un d'entre eux.

Le Premier ministre, en accord avec le CNML, propose la négociation de contrat de progrès avec les collectivités locales concernant l'activité du réseau, qui comprend 227 missions locales et 460 PAIO. Les programmes d'animation débutent dans cinq régions.

Mise en place du Contrat Emploi Consolidé (CEC) et du Contrat d'Insertion Professionnelle (CIP)

1993

Michel Théry devient délégué à la DIIJ et Robert Galley président du CNML, qui organise sa première rencontre nationale en juillet.

Les réseaux de parrainage, pour mettre en relation les jeunes avec le monde de l'entreprise, sont expérimentés dans cinq régions.

Entrée du réseau d'accueil dans le Code du Travail.

Arrêt du programme PAQUE.

Circulaire 93-02 du 12 janvier sur les modalités de soutien de l'Etat aux Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) à titre expérimental.

Adoption en décembre de la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, qui met en œuvre la décentralisation de la formation professionnelle des jeunes et renforce les relations de travail entre l'ANPE et le réseau des missions locales.

Celui-ci est en contact avec 905 000 jeunes, dont 443 000 en 1^{er} accueil.

1994

Création des « Espaces jeunes » qui permet aux missions locales d'obtenir une délégation de certains services de l'ANPE de niveau 1 à 3.

Les conventions de délégations de compétence pour la formation professionnelle continue des jeunes de moins de 26 ans se mettent en place dans les régions.

La circulaire 94-10 du 23 décembre installe les programmes d'animation régionale, qui vise à renforcer la mise en réseau des structures dans le cadre des politiques nationales et locales.

La deuxième version du logiciel Parcours devient un outil d'aide à la gestion des parcours des jeunes.

234 missions locales créées.

1995

Création du Contrat Initiative Emploi (CIE) qui remplace le Contrat de Retour à l'Emploi (CRE).

La convention signée avec le ministre de la Défense permet la mise à disposition d'une centaine d'appelés du contingent dans le réseau des missions locales.

1996

Signature d'un accord-cadre entre le réseau d'accueil et le réseau d'Information Jeunesse.

Annualisation du temps de travail avec la «loi de Robien»

Le réseau compte 272 missions locales, 391 PAIO et accueille plus d'un million de jeunes.

1997

Hervé Séryex, délégué à la DIIJ, lance les « carrefours d'action de progrès », qui vont permettre le partage des actions innovantes conduites par les missions locales.

Fin du Service National et mise en place de la Journée d'Appel à la Préparation Défense (JAPD), qui permettra dans les années suivantes l'accueil en mission locale de tous les jeunes en difficulté d'insertion.

Mise en place par la circulaire CDE 97 du 24 octobre du programme «Nouveaux Services – Nouveaux Emplois».

1998

La loi de lutte contre les exclusions crée le programme TRACE (Trajet d'Accès à l'Emploi), définit dans la circulaire 98-33 du 23 octobre. Les missions locales sont désignées comme pilotes et principaux opérateurs de ce programme d'accompagnement personnalisé et renforcé pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi.

L'Association Nationale des Missions Locales est créée.

Hubert Peurichard est nommé délégué à la DIIJ.

Premier numéro du «Vite DIIJ» en décembre.

1999

Conférence nationale des Présidents, organisée par le CNML, qui traite entre autre de la Convention Collective nationale, de la place du réseau dans les contrats de plan Etat / Région.

Les Conseils régionaux ont la pleine responsabilité de la formation professionnelle des jeunes 16 – 25 ans (Programme Régional de Formation – PRF)

42 000 jeunes sont accompagnés dans le cadre de TRACE.

344 missions locales et 268 PAIO

2000

Lors des Assises nationales du 20 avril, le «Protocole 2000» est signé entre le président du CNML, Michel Destot, le ministre de l'Emploi, Martine Aubry et Jean-Pierre Raffarin, président de l'Association des Régions de France. Ce protocole réaffirme les principes fondamentaux de la Charte nationale et fait évoluer le rôle et les missions des missions locales par rapport à 1993. Il engage l'Etat et les collectivités territoriales sur les missions de service public du réseau.

Le CNML renouvelle sa composition, sous la présidence de Michel Destot.

Création de l'Union Nationale des Missions Locales.

Création de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par la loi n°99-641 du 27 juillet.

2001

La loi n°2001-624 du 17 juillet met en place le Plan d'Aide au Retour à l'Emploi (PARE) qui doit faciliter la reprise de l'emploi par des aides personnalisées et contractualisées dans le cadre d'un Plan d'Action Personnalisé (PAP)

La convention nationale signée le 27 juillet entre le CNML et l'ANPE renforce le partenariat et la reconnaissance mutuelle des réseaux et de leurs compétences.

Renforcement du programme TRACE, qui a concerné 150 000 jeunes depuis sa création.

La Convention Collective Nationale est signée le 21 février par l'ensemble des partenaires sociaux.

378 missions locales et 193 PAIO.

2002

Création de la Bourse d'Accès à l'Emploi (BAE) dans le cadre du programme TRACE, afin de garantir aux jeunes les plus en difficulté un minimum de ressources mensuelles.

De nouveaux accords sont signés avec l'Education Nationale, l'AFPA et l'ANPE confirment le rôle des missions locales comme partenaires importants de la politique nationale de l'éducation et de l'emploi.

La circulaire n°2002-41 du 23 septembre institue le Contrat Jeune en Entreprise.

Disparition de la DIJ

381 missions locales et 180 PAIO.

2003

Françoise de Veyrinas, présidente du CNML.

Transformation de l'UNML en Syndicat national des Missions Locales (SNML), dont le président est Michel Abhervé.

Création du Contrat d'Insertion des jeunes dans la Vie Sociale (CIVIS) dont le décret n°2003-644 en fixe les principes.

En partenariat avec la Fondation de France, une campagne de sensibilisation des jeunes à l'Europe est mise en place «L'Europe, 150 000 jeunes en parlent dans leur mission locale»

Le réseau compte 387 missions locales, 147 PAIO et 9 000 salariés.

2004

Entrée en service du CIVIS et du RMA.

Mise en place du logiciel Parcours 3 pour permettre la création d'un véritable système d'information national du réseau.

L'article 11 du projet de loi relatif aux responsabilités locales est supprimé : «La politique de l'emploi et d'accompagnement vers l'emploi reste de la responsabilité pleine et entière de l'Etat...» [Mme Annick Bocandé, rapporteur de la commission des Affaires sociales au sénat]